



Merci de transmettre à vos collègues

COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL SNUDI FO 13

CAPD du 4 mai Groupe de travail du 12 mai

Ordre du jour :

- 1/ **Déclaration liminaire du SNUDI FO**
- 2/ **Mouvement 2016 (phase principale et suite)**
- 3/ **Temps partiels 2016-2017**
- 4/ **Congé formation professionnelle – 2016-2017**
- 5/ **Liste d'aptitude à l'accès au corps des PE**
- 6/ **INEAT-EXEAT**

1/ Déclaration liminaire du SNUDI FO 13

Dans sa déclaration liminaire lors de la CAPD du 4 mai, **seul le SNUDI FO a évoqué le contexte général de mobilisation contre la loi « Travail » en revendiquant son retrait pur et simple**, retrait qui ouvrirait la voie à l'abrogation de l'ensemble des contre-réformes dans l'enseignement (loi de refondation, rythmes scolaires, réforme du collège...).

Le SNUDI FO 13 a également demandé à l'administration de **surseoir à la mise en place du dispositif, expérimental dans les Bouches du Rhône, du nouveau Projet d'Ecole**.

Concernant l'augmentation de l'ISAE, FO a dénoncé la signature du PPCR par les autres syndicats présents, protocole qui entérinait cette prime contre une misérable augmentation de la valeur du point d'indice. Or seule une réelle **augmentation du point d'indice** permettrait de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000.

Enfin, le SNUDI FO a apporté tout son soutien aux personnels de l'IA qui sont confrontés à des **restructurations de service et des mobilités forcées de personnels vers le Rectorat à Aix**. Ces opérations auront forcément des conséquences sur la gestion de tous les collègues enseignants.

[Voir la déclaration intégrale du SNUDI FO 13](#)

2/ MOUVEMENT 2016 – Phase principale

► Participation et résultats

3597 collègues ont participé au mouvement cette année.

Seuls 1214 ont pu bénéficier d'une mutation de poste, soit 33.75%, contre 37% l'an passé ! L'Administration se félicite du « turn over » important des équipes pour la prochaine rentrée et explique la baisse du taux cette année par l'augmentation importante du nombre de stagiaires participant obligatoirement au mouvement.

FO dénonce cette baisse du taux de satisfaction qui s'explique par :

- **un manque criant de postes pour satisfaire les besoins des écoles ou de remplacement,**
- **des postes réservés entiers bloqués pour les nouveaux PFSE,**

- des postes « fléchés » langues, soustraits à des personnels qui auraient pu y prétendre au barème,
- le multiplication des postes « à profil », accessibles après avis et à recrutement spécifique

Résultats du mouvement 1^{ère} phase, validés par la CAPD

[Par nom](#)

[Par commune](#)

► Des postes de « retraitables » non pris en compte

Les délégués du SNUDI FO ont alerté l'administration de la non prise en compte de certains départs à la retraite de collègues sur des postes d'adjoints, spécialisés, psychologues et directeurs, empêchant que ces postes apparaissent vacants et puissent être obtenus à titre définitif.

L'administration a invoqué des « dysfonctionnements techniques » entre le Ministère et le rectorat. Or cette situation est inédite car seules les Bouches du Rhône semblent touchées ! FO a dénoncé cette aberration et a demandé au DASEN de débloquent ces postes ciblés « vacants » et de reporter les résultats du mouvement afin de les attribuer à titre définitif dès cette 1^{ère} phase.

Le Directeur Académique a refusé ce report mais a organisé un **groupe de travail le 12 mai** avec les représentants du personnel.

Le SNUDI FO a maintenu sa demande de « refaire les chaînes concernées » afin de pourvoir tous les postes réellement vacants et attribuer aussi les nouveaux postes libérés.

Finalement, l'administration a décidé de ne « débloquent » que les 5 directions vacantes et le poste de psychologue scolaire concerné par un départ en retraite et de les attribuer aux collègues arrivant avec le plus fort barème sur ces postes.

Ecole	Ville	NOM Prénom	Barème
Mat Abbé de l'Epée (7 classes)	MARSEILLE	DEL SYL	13.000
Elem Peisson (10 classes)	AIX	GAL PAS	37.469
Elem Lascours (5 classes)	ROQUEVAIRE	FIO ISA	27.794
Mat Meyrargues (5 classes)	MEYRARGUES	SAN HEL	55.986
Elem Val St André (8classes)	AIX	GUI BER	32.730
Psychologue EE La Maille	MIRAMAS	FRA JUL	12.000

Le SNUDI FO a regretté que les 3 nouveaux postes de direction, ainsi libérés, ne soient pas reversés au mouvement et attribués aux collègues les ayant demandés dans le respect du barème. Cela prive les écoles de directeur à titre définitif et occasionnera de nombreuses difficultés pour les équipes où un collègue devra être désigné pour assurer l'intérim de direction à la prochaine rentrée.

► Des postes retirés du mouvement

Un certain nombre de postes offerts au mouvement ont été retirés durant les opérations de saisie. Il s'agit de postes fléchés « langue » non étiquetés à temps et accessibles uniquement avec une habilitation « langue ».

Finalement, l'administration a décidé d'en « geler » certains pour des futurs stagiaires et d'attribuer les autres à titre provisoire au 2nd mouvement, avec une priorité aux détenteurs de l'habilitation « occitan ».

Ces postes seront donc à nouveau accessibles l'an prochain, au mouvement principal.

► Nouveaux appels à candidatures

Directions vacantes :

40 postes sont offerts au second tour des directions restées vacantes.
Sont autorisés à participer **uniquement** les adjoints inscrits sur liste d'aptitude et ayant participé et postulés sur des postes de direction au 1^{er} mouvement mais n'ayant pas obtenu satisfaction.

[Télécharger la circulaire sur notre site](#)

Candidatures à adresser par mail uniquement à « ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr » pour le **mercredi 18 mai 2016**, délai de rigueur.

Postes spécialisés :

L'appel à candidature pour les postes d'ULIS, UPE2A, Directions REP+, CMPP, Coordo REP, psychologues restés vacants sera prochainement en ligne sur notre site.

Environ **11 postes de psychologues** ne sont toujours pas pourvus. Le recours à des vacataires est envisagé par l'administration. Le contrat des psychologues vacataires actuels serait reconduit pour un an supplémentaire, après avis des IEN concernés.

► TDEP

Les collègues déjà en poste ou nommés sur ces postes ont la possibilité de transmettre leurs vœux de fractions à l'administration, sous couvert de leur IEN.

Nous vous encourageons donc à transmettre, par mail, vos souhaits à votre IEN dès à présent et d'adresser une copie à Mme VEAUGIER (ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr) ainsi qu'au syndicat (contact@snudifo13.org) afin de suivre votre dossier.

C'est l'IA qui fait une proposition que l'IEN devra valider, en fonction de l'organisation générale de la circonscription et de vos souhaits.

► Calendrier des opérations

Judi 26 mai : Groupe de travail sur les « autorisations d'exercer » (brigades à temps partiel, postes spécialisés, situations particulières...), validation des supports des TDep, ineat/exeat

Judi 2 juin : début des opérations du mouvement complémentaire, recours des temps partiels

Ouverture du serveur SIAM prévue entre le 6 et le 19 juin

3/ TEMPS PARTIELS 2016-2017

Les lettres d'acceptation ou de refus sont parvenues dans les circonscriptions.

Les IEN ont le devoir de convoquer à un entretien l'ensemble des collègues pour qui la demande est négative **d'ici le 27 mai**. Ces derniers pourront ainsi motiver de nouveau leur demande et l'IEN devra rendre un avis circonstancié à la DSDEN.

Si l'avis de l'IEN est positif, le DASEN devra trancher sur la décision finale.

Si l'avis de l'IEN est négatif, le DASEN confirmera le refus de la demande.

La liste des refus sera établie pour le 2 juin. C'est à cette date que les collègues pourront alors engager un recours gracieux auprès de l'Administration.

Le SNUDI FO vous conseille d'envoyer un double de votre recours au syndicat afin de pouvoir défendre votre dossier lors de ce groupe de travail.

4/ CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE 2016-2017

Les enseignants ont **droit** à 3 ans de congés formation durant leur carrière (12 mois rémunérés et 24 non rémunérés).

Les candidats ayant au minimum 3 années d'AGS sont classés par tranche de 10 ans d'AGS et les mois sont répartis proportionnellement au nombre d'enseignants sur les différentes tranches.

312 candidats ont fait une demande et seuls 16 ont été retenus pour une durée de 10 mois chacun !

Tranche AGS	NOM	Prénom	Nombre de mois
> 30 ans	BEN	CHR	10
> 30 ans	BAV	VER	10
20-30 ans	THO	CHR	10
20-30 ans	BIA	NAT	10
20-30 ans	MAR	MUR	10
20-30 ans	CHA	VAL	10
10-20 ans	DEL	NAT	10
10-20 ans	VIL	ANN	10
10-20 ans	NIE	MAR	10
10-20 ans	PAN	STE	10
10-20 ans	CON	FAN	10
10-20 ans	DES	VIR	10
10-20 ans	RAC	DEL	10
< 10 ans	RED	DJA	10
< 10 ans	RIG	CHR	10
< 10 ans	FOL	MAR	10

Analyse du SNUDI FO :

Nous ne pouvons accepter une nouvelle baisse des départs : 16 personnes sur 312 demandes. Pour rappel l'an passé, 19 personnes avaient été retenues pour 157 mois alors qu'en 2011-2012, 266 mois étaient accordés !

En dépit d'une réflexion engagée par l'administration sur un barème permettant d'accéder au CFP après un nombre « conséquent » de demandes, on ne peut que déplorer que des 7^{ème}, voire des 8^{ème} demandes consécutives ne soient toujours pas honorées !

Malgré le discours ministériel sur le soi-disant recrutement massif d'enseignants sur un quinquennat, on se retrouve avec un nombre d'ETP qui ne permet pas une augmentation substantielle du nombre de mois accordés au titre du CFP d'une année sur l'autre.

Le SNUDI FO 13 va interpeller le syndicat national sur cette situation pour qu'une discussion soit engagée au niveau du ministère.

5/ LISTE APTITUDE ACCES CORPS PE

Les 26 candidats ont été admis sur la liste principale qui comportait 31 possibilités. Il ne reste désormais plus que **125 instituteurs** dans notre département

6/ Dossiers ineat/exeat

Selon l'administration, la situation du département serait « à l'équilibre » à ce jour : pas de surnombre, ni de déficit comme les années précédentes.

Concernant les **exeat**, le DASEN étudiera les dossiers d'ici la fin juin jusqu'à début septembre. Des échanges seront organisés avec les autres départements, à volume constant (échange poste à poste).

Des échanges intra-académiques seront aussi facilités.

Concernant les **ineat** (92 demandes), le DASEN étudie les possibilités d'intégration en leur permettant de participer aux opérations du mouvement complémentaire.

Le SNUDI FO défendra tous les dossiers en sa possession et revendiquera le droit à la mutation des fonctionnaires.

Une question ? Une remarque ? Contactez vos délégués FO à la CAPD :

Titulaires	Suppléants
NEFF Franck – 07.62.54.13.13	LOPEZ Sandra – 06.27.34.73.17
BLONDEL Jean-Philippe – 06.81.60.64.35	LE CORRE Muriel – 06.86.93.58.32
ROUVIERE Laurence – 06.27.02.14.16	SOUROUX René – 06.58.62.18.06

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.

Plus nombreux, nous serons plus forts !

Carte 2016 disponible [>ICI<](#)

RAPPELS : 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO)